



VERBATIM



« LA MOBILITÉ EN ZONE RURALE. C'EST UN SUJET COMPLEXE POUR LES ELUS RURAUX QUE NOUS SOMMES. C'EST POURQUOI L'ETAT S'EST SANS DOUTE SAISI DE CETTE QUESTION, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, AVEC LA NÉCESSITÉ DE DECARBONER NOS COMPORTEMENTS »

« LA COMPLEXITÉ EST AUSSI LÀ QUAND IL S'AGIT DE SAVOIR QUI FAIT QUOI. LA RÉGION EST CHEZ NOUS ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ, MAIS PAS POUR LES AGGLOS QUI SONT CHEZ ELLES COMPÉTENTES. AILLEURS, CE SONT LES COMMUNAUTES DE COMMUNES QUI SONT ORGANISATRICES DE MOBILITE »



« JE RAPPELE QUE L'INSEE A REDÉFINI CE QU'EST UN TERRITOIRE RURAL. EN FRANCE, C'EST ENVIRON 88 % DU TERRITOIRE, POUR 34/35 % DE SA POPULATION. POUR NOUS, C'EST VRAIMENT UN SOUCI LA MOBILITE. »

« AVEC LE SDET, L'OBJECTIF EST DE FAIRE EN SORTE QUE LES GENS D'ICI, DU TARN, SE RECHARGENT CHEZ EUX »

« QUELS SONT LES EFFETS DE LEVIER ? J'EN VOIS DEUX : AGIR SUR LE PARC, ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU PARC ROULANT ET LE DEUXIEME, AGIR SUR LE COMPORTEMENT DES MENAGES, ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS SOCIETAUX »

« LE SECTEUR DES TRANSPORTS EST LA DEUXIÈME SOURCE D'EMISSION DE CO2, 22 % AVEC UNE AUGMENTATION DE 45 % EN PLUS DE 20 ANS »

« JE PENSE QUE SUR DES TERRITOIRES RURAUX COMME LE NOTRE, LA MOBILITE NE PEUT QUE SE DEVELOPPER SUR LA VOITURE AUTONOME »

« DANS LES PAYS DE LOIRE PAR EXEMPLE, MA RÉGION, L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ S'EST FAITE AU NIVEAU DES COMMUNES. DONC, LA ON EST DANS UNE DIFFERENCE AU NIVEAU DE LA RÉGION OCCITANE. C'EST LA REGION QUI A PRIS LA COMPÉTENCE ET NON PAS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. »



« LA RÉFLEXION C'EST DE VOIR EN QUOI LE COVOITURAGE PEUT ÊTRE CONSIDERE COMME UN SERVICE PUBLIC, PEUT ÊTRE CONSIDERE COMME UNE ALTERNATIVE AU SERVICE PUBLIC QUE NOUS METTONS EN PLACE AUJOURD'HUI. NOUS SOMMES UNE DES RARES REGIONS A TRAVAILLER VRAIMENT LA-DESSUS »